

Rapport général sur la réforme du 1er cycle : le SNPTES attend maintenant les propositions du ministère mais reste ferme sur l'accès à l'enseignement supérieur pour tout bachelier !

Jérôme Giordano, secrétaire technique national, secteur enseignant-chercheur

Le SNPTES a pris note du rapport général sur la consultation sur la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur présentant les conclusions du rapporteur général, Monsieur Daniel Filâtre, sur les travaux des groupes thématiques engagés sur cette problématique.

Si ce rapport a vocation de présenter et synthétiser les pistes de réforme et réflexions qui auront pu être émises durant les travaux des groupes thématiques, le SNPTES tient à rappeler certaines vérités non dites.

La nécessité d'une réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur s'impose à tous et nous rejoignons le rapporteur sur ce point. Cependant, la présentation dans ce rapport du constat qui a mené à ces concertations est pour nous à charge et pointe, pelle mêle, « l'impréparation ... manifeste » des jeunes lycéens à leur projet d'étude ; l'orientation défailante du système éducatif ; la mauvaise formation des enseignants dans les processus d'orientation, qui reste d'ailleurs un véritable métier ; la mauvaise communication entre les communautés éducatives et universitaires ; le fonctionnement d'APB, etc.

Bien sûr, tous ces points sont des facteurs d'amélioration de l'accès pour tout bachelier à une formation du supérieur, mais, qu'est-ce qui nous a conduit à cette situation dramatique si ce n'est la défaillance de l'État et son désengagement continue dans son système éducatif et universitaire ? Alors que la population étudiante ne fait que croître, d'une part par l'accroissement démographique prévisible d'année en année, d'autre part par une volonté politique de conduire une proportion d'une classe d'âge toujours plus importante à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur, l'investissement de l'État reste figé.

Les effectifs des enseignants du supérieur, toutes catégories confondues (permanents et non permanents), s'est accru de +1.9% entre 2005 et 2016¹ alors que la population étudiante a elle augmenté de +4.2% rien qu'entre 2010 et 2013 avec une projection de +15% entre 2010 et 2020². Sachant que la France comptait 17.3 étudiants par enseignant du supérieur en 2016 contre 15.8 en **moyenne** dans les pays de l'OCDE¹, ne devrions-nous pas pointer en premier lieu l'inadéquation entre les places offertes et le droit de la population à une formation du supérieur comme raison principale de la situation actuelle ? Pourquoi tenter de jeter une nouvelle fois l'opprobre sur les communautés éducatives et du supérieur, mais également sur les jeunes qui ne prépareraient pas correctement leur projet professionnel, alors que tous vivent au quotidien la défaillance de l'état dans son système éducatif. Pourquoi ne pas avoir pris la mesure plutôt de la demande étudiante en adaptant la capacité de l'offre de formation ? Comme le souligne le rapport, les tensions existent dans certaines filières «...depuis un grand nombre d'années...».

Le SNPTES tient donc à réaffirmer que sans un choc d'investissement de l'état dans ses formations éducatives, du secondaire et du supérieur, toutes les mesures en faveur de l'orientation, des nouvelles pédagogies, du décroisement des communautés, etc. mesures certes utiles et parfois nécessaires (cf. propositions du SNPTES), ne seront qu'une couche de peinture sur des murs en ruine.

De plus, le SNPTES s'inquiète particulièrement de la tournure que prend le discours au sujet de l'utilisation des prérequis. **L'accès à une formation du supérieur est un droit pour tout bachelier.** Les prérequis ne peuvent être en aucun cas un moyen conduisant, à un moment ou à un autre, à une sélection. La définition des prérequis, au contraire, doit amener à une individualisation de la formation de l'étudiant par une modulation sous forme *d'addenda* à son cursus. En outre, les remédiations proposées à l'étudiant ayant une lacune de formation initiale ne peuvent être coercitives et sanctionnées par une notation. Seule la présence doit être vérifiée. L'évaluation initiale de la formation choisie par l'étudiant est suffisante pour attester du niveau de celui-ci à l'obtention de son diplôme et il n'est nullement besoin d'ajouter un quelconque contrat. Soulignons aussi que si les processus d'orientation sont renforcés, et ce dès la seconde, on peut espérer que la proportion d'étudiants qui présenteront une inadéquation aux prérequis de la formation qu'ils auront choisie sera faible.

Le système français d'éducation du supérieur, hormis l'université, est sélectif. On le sait : ce système est inéquitable et les moyens les plus élevés sont investis dans les formations les plus sélectives, là où le déterminisme social y est de plus en plus marqué.

Est-ce que créer un nouveau système à deux vitesses au sein de l'université peut sérieusement être envisagé comme une réponse aux problèmes du premier cycle ? Ces points définissent pour le SNPTES une ligne rouge qui ne pourra être franchie.

En conclusion, pour le SNPTES, la formation doit rester impérativement adossée à l'environnement de recherche et d'innovation présent dans les universités. L'université doit être le fleuron de la formation supérieure et la fierté de notre système.

Choisy-le-Roi, le 24 octobre 2017

¹ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/10/EESR10_ES_04-les_personnels_enseignants_de_l_enseignement_superieur_public_sous_tutelle_du_menesr.php

² https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/EESR8_ES_08-les_evolution_de_l_enseignement_superieur_depuis_50_ans_croissance_et_diversification.php